

URGENT !!!

LA DSDEN DE L'ESSONNE

(Circonscription d'Orsay)

RECRUTE DES AESH

(Accompagnant des élèves en situation de handicap)



EXERCEZ UN METIER QUI A DU SENS

Accompagnez un ou plusieurs élèves en situation de handicap à tous les niveaux de la scolarité. Grâce à cette aide, ils peuvent, gagner en confiance et en autonomie, pour une scolarité réussie.



Rejoignez-nous !!

Si vous êtes intéressé(e), veuillez contacter Hélène Sencerin, Conseillère Pédagogique de l'Education Nationale en charge du dossier des AESH par mail à l'adresse suivante:

helene.sencerin@ac-versailles.fr

Pour en savoir plus : education.gouv.fr/DevenirAccompagnant

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

AESH

ACCOMPAGNANT DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Un métier en devenir

DESCRIPTIF DU POSTE

L'accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH) accompagne un ou des élèves en situation de handicap, en conformité avec le projet personnalisé de scolarisation (PPS).

L'accompagnant des élèves en situation de handicap (troubles cognitifs, moteurs, visuels, auditifs ou autistiques) doit permettre à l'élève de renforcer (ou d'acquérir) son autonomie dans les

apprentissages sur le temps scolaire, d'accéder à l'école et aux savoirs, de participer aux activités de la classe et de l'école (maternelle/élémentaire) ou de l'établissement (collège/lycée).

MISSIONS CONFIEES

1. Accompagnement des élèves dans les actes de la vie quotidienne
2. Accompagnement des élèves dans l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles)
3. Accompagnement des élèves dans les activités de la vie sociale et relationnelle

FORMATIONS

- Une formation de 60 H de professionnalisation sera dispensée durant leur contrat.

PRE-REQUIS

- Avoir une bonne élocution et une bonne maîtrise du français à l'écrit,

NATURE DU CONTRAT, TEMPS DE TRAVAIL ET SALAIRE

- Le contrat AESH est un CDD de 3 ans renouvelable une fois (CDI possible au bout de 6 ans.)
- Les quotités horaires hebdomadaires peuvent varier (de 62% à 100%).
- Le salaire est calculé sur la base du SMIC, hors prestations annexes et frais de transport.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT (AU MOINS UNE DE CES 3 CONDITIONS)

- Etre titulaire d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne.
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 9 mois dans les domaines de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.
- Justifier d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau 4 (Bac), ou d'une qualification reconnue au moins équivalente : Bac Généraux et Technologiques, Bac pro Services de Proximité et Vie Locale (SPVL), Diplôme d'Etat de moniteur éducateur (DEME), Baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires.



Rejoignez-nous !!

Si vous êtes intéressé(e), veuillez contacter Hélène Sencerin, Conseillère Pédagogique de l'Education Nationale en charge du dossier des AESH par mail à l'adresse suivante:

helene.sencerin@ac-versailles.fr

Pour en savoir plus : education.gouv.fr/DevenirAccompagnant

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE